



CPEPESC

GRAND RHINOLOPHE

Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

Mammifères
Chiroptères

PROTECTION NATIONALE : OUI

(Arrêté du 17 Avril 1981, Art 1)

ESPECE CLASSEE « VULNERABLE » SUR LA LISTE ROUGE

FRANÇAISE

DIRECTIVE HABITATS : ANNEXE II & IV

CONVENTION DE BERNE : ANNEXE II

CONVENTION DE BONN : ANNEXE II

REPRODUCTEUR

HIVERNANT
& MIGRATEUR

Espèce à enjeu de Conservation : Groupe I

DISTRIBUTION ET POPULATION

- ✓ Présent en Europe du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, il est présent pratiquement partout en France à l'exception de l'Alsace.
- ✓ L'espèce est majoritairement cantonnée aux abords des rivières (Vallées de la Saône, du Doubs et de la Loue) et des premiers contreforts du massif jurassien (Revermont, Petite Montagne) et de la Serre, en privilégiant les départements de Haute-Saône et du Jura.
- ✓ En Franche-Comté, la population est estimée à 1 500 individus, soit 4% de la population nationale, avec 4 gîtes d'hibernation (effectif supérieur à 200 individus) et 13 colonies de mise bas en période estivale.

HABITAT

- ✓ Paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages bordés de haies, pâturés par des bovins, et de ripisylves, friches, vergers pâturés, jardins ...
- ✓ Fréquente autant les cavités souterraines que les greniers d'églises ou de maisons privées, l'espèce forme des colonies (en moyenne 70 individus) chassant dans un rayon de 10 km autour du gîte.

MENACES

- ✓ Fréquentation importante de certains sites souterrains
- ✓ Destruction des habitats de chasse : retournement des herbages, utilisation de vermifuges (produit sanitaire du bétail), arasement de haies, disparition de pâtures bocagères, etc.
- ✓ Disparition de gîtes pour l'espèce : mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments, illuminations des édifices publics perturbent la sortie des individus des colonies de mise bas.

PROPOSITIONS DE GESTION

- ✓ Protéger les gîtes de mise bas ou d'hibernation, accueillant des populations significatives, par voie réglementaire voire physique (grille, enclos, ...).
- ✓ Maintenir la qualité des habitats dans un rayon de 5 km autour des colonies : maintien de prairies pâturées et d'une structure paysagère variée (haies, vergers), diversification des essences forestières et de la structure des boisements, préservation des corridors de déplacement entre gîte et terrains de chasse.
- ✓ Informer et sensibiliser le public, notamment au niveau des communes hébergeant des colonies.

CONCLUSION

Avec seulement 13 colonies de mise bas et 4 gîtes majeurs d'hibernation, le Grand rhinolophe fait partie des chauves-souris les plus menacées en Franche-Comté. La mise en place de préservations des gîtes majeurs et recommandations de gestion paraît indispensable pour assurer la survie de cette espèce rare en Europe.

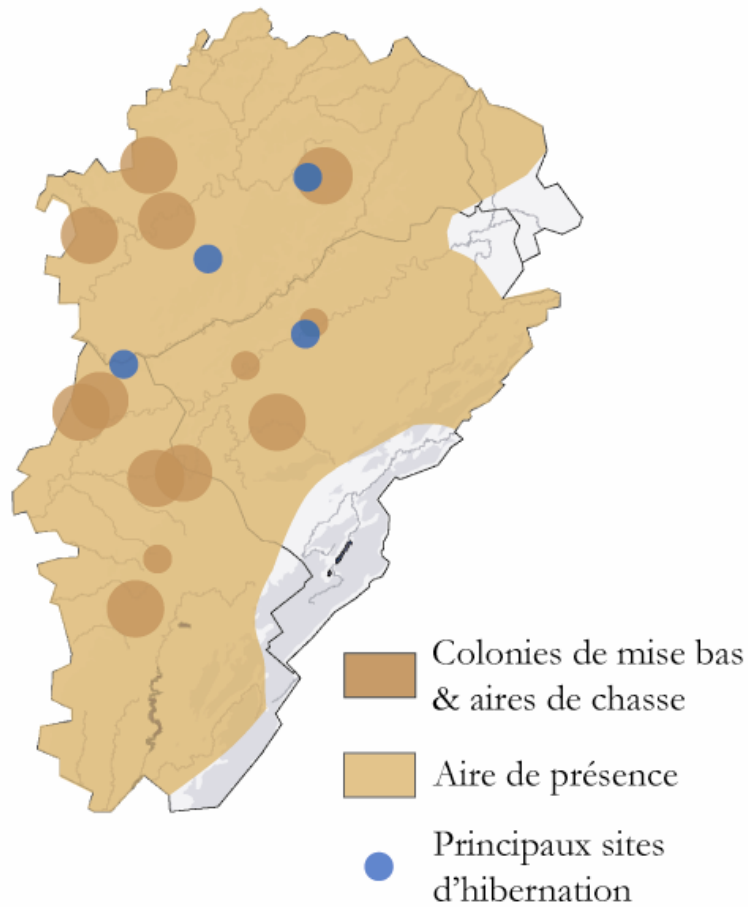
BIBLIOGRAPHIE

GRÉMILLET, X. 1999. Le Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*. in : (ROUÉ, S.Y. & M. BARATAUD, coord. SFPEM) Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. *Rhinolophe*, numéro spécial 2 : 18-43.

REPARTITION EN FRANCHE-COMTE

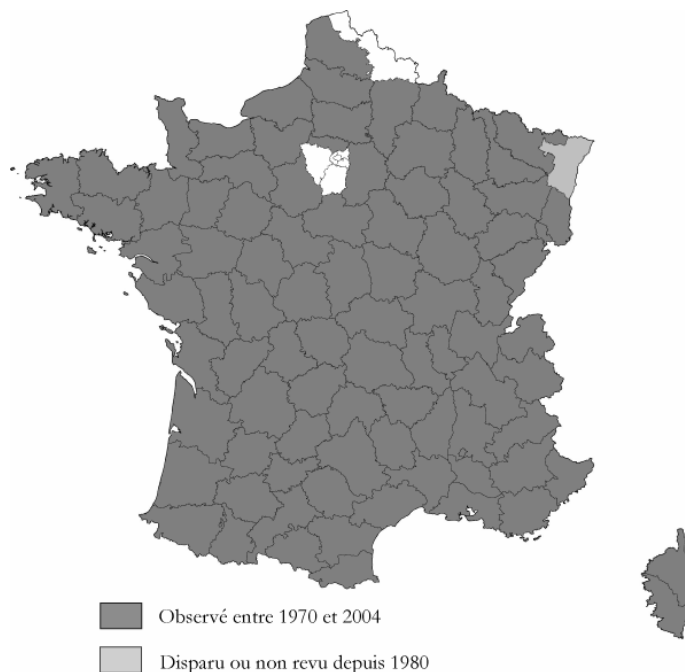
(CPEPESC, 2005)

Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*)



REPARTITION EN FRANCE

(Cahiers d'habitats Natura 2000, Documentation française, 2004)
actualisée mars 2005 par S.Y. ROUE & Groupe Chiroptères S.F.E.P.M.



Rédacteur : CPE Franche-Comté